

SARL AUZIER CHABERNAC Auzier Chabernac rappelle Pâte Vanillée à la Réglisse Bio



- Noms des modèles ou références concernés : Sachets de 90 grammes de Pâte Vanillée à la réglisse Bio, Boîtes fer de 45 grammes de Gomme Fumeurs Réglisse Menthe Bio, Sachets de 100 grammes de Gomme Chabernac Bio, Sachets de 100 grammes de Sujets pure gomme à la Réglisse Bio.
- Marque : Auzier Chabernac
- GTIN 3352751100032 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 07/10/2023 Date de durabilité minimale 07/10/2023
GTIN 3352751100080 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 27/11/2022 Date de durabilité minimale 27/11/2022
GTIN 3352751100011 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 02/10/2022 Date de durabilité minimale 02/10/2022
GTIN 3352751100011 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 16/10/2022 Date de durabilité minimale 16/10/2022
GTIN 3352751100028 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 19/10/2022 Date de durabilité minimale 19/10/2022
GTIN 3352751100028 Lot lot (= à consommer de préférence avant le:) 23/11/2022 Date de durabilité minimale 23/11/2022
- Conditionnements : Sachets de 90 grammes de Pâte Vanillée à la réglisse Bio, Boîtes fer de 45 grammes de Gomme Fumeurs Réglisse Menthe Bio, Sachets de 100 grammes de Gomme Chabernac Bio, Sachets de 100 grammes de Sujets pure gomme à la Réglisse Bio.
- Date début/fin de commercialisation : du 02/10/2020 au 24/06/2021
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Informations complémentaires : Sachets de 90 grammes de Pâte Vanillée à la réglisse Bio, Boîtes fer de 45 grammes de Gomme Fumeurs Réglisse Menthe Bio, Sachets de 100 grammes de Gomme Chabernac Bio, Sachets de 100 grammes de Sujets pure gomme à la Réglisse Bio.
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Géant, GVSO, Coopérative U, Intermarché, Leclerc, La vie saine, Naturalia, Relais Vert, (voir liste détaillée)

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Le produit est considéré comme potentiellement préjudiciable à la santé car une analyse laboratoire a mis en évidence la présence en son sein d'un pesticide: la matrine à un taux supérieur aux limites autorisées.
- Risques encourus par le consommateur : Produits phytosanitaires non autorisés
Dépassement des limites autorisées de pesticides
- Description complémentaire du risque : «Toxicité aiguë de la catégorie 4/H302» (nocif en cas d'ingestion) «Irritation oculaire de catégorie 2/H319» (provoque une grave irritation des yeux) Un préjudice sur la santé ne peut pas être exclu

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.

CONTACT

- Numéro de contact : 0467668080

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre